



# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE VA'A

## Règlement de la course Course de fond

Révision du 11 Octobre 2016



## Table des matières

<b>FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE VA'A</b> .....	<b>0</b>
<b>REGLEMENT DE LA COURSE</b> .....	<b>0</b>
<b>COURSE DE FOND</b> .....	<b>0</b>
<b>GÉNÉRAL</b> .....	<b>2</b>
<b>DÉFINITIONS</b> .....	<b>2</b>
1. Introduction .....	2
2. Événements.....	2
3. Courses Para Va'a .....	3
4. Éligibilité .....	3
5. Vérification du sexe .....	3
6. Catégories d'âge .....	4
7. Règlement antidopage .....	4
8. Récompenses.....	4
<b>ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>9. Caractéristiques techniques du Va'a</b> .....	<b>4</b>
10. Sécurité.....	5
11. Rames .....	5
12. Numérotation .....	5
<b>PARCOURS</b> .....	<b>6</b>
13. Instructions sur la course.....	6
14. Départs .....	6
15. Tours .....	6
16. Arrivée.....	6
17. Inondation et retournement .....	7
18. Bateaux officiels et escortes .....	7
19. Infractions bateaux suiveurs .....	8
<b>INSCRIPTIONS</b> .....	<b>8</b>
20. Général .....	8
21. Formulaires .....	8
22. Remplacements et rétractations .....	9
<b>INFRACTIONS À LA RÈGLE</b> .....	<b>9</b>
23. Disqualification .....	9
24. Réclamations .....	10
25. Conseil de la FIV .....	10



## GÉNÉRAL

Ces règles régiront les Championnats Mondiaux de Course de Fond de la FIV et pourront être adaptées à l'utilisation par d'autres zones membres de la FIV pour des événements régionaux, d'association ou des événements de course en club.

## DÉFINITIONS

**Ama** : Pièce servant de balancier au va'a, aussi connu sous le nom de outrigger.

**Zone ou zone membre** : La zone que représente un membre de la FIV.

**Coordinateur de zone** : Représentant de la zone membre enregistrant ses rameurs, les inscriptions et soutenant les équipages lors de l'événement.

**Le conseil** : Le conseil d'administration de la FIV.

**Compétiteur** : Un rameur V1 ou un équipage V2, V3, ou V6 prenant part à la course de fond.

**Autorité de contrôle** : L'Organisation Nationale représentant le Va'a dans une région membre de la FIV.

**Équipage** : Une équipe de compétiteurs de V2, V3, ou V6 enregistrée pour faire la course lors d'un événement spécifique de la compétition.

**Bateau suiveur** : Un bateau ou une embarcation dédié à suivre ou à escorter une équipe tout au long de la course. Dans une course « Iron », il a un rôle de coaching ou de soutien. Ou dans une course à changement il sert comme bateau pour les changements

**Événement** : Comme indiqué ci-dessus dans la section 1.a., défini par le nombre, le sexe, l'âge et le handicap des rameurs, et par la distance de la course.

**Hôte** : Le groupe organisateur dans la zone membre où se déroule la course de fond.

**Iako ou Iato** : Les deux pièces utilisées pour attacher l'ama au va'a.

**Régate** : Une série de courses coordonnées

**Bateau de sécurité** : Un bateau ou une embarcation qui a pour but d'assurer la sécurité et le bien-être des compétiteurs.

**Approuvé** : Une approbation officielle par la FIV d'une compétition planifiée grâce au processus d'appel à candidature de la FIV.

**Équipe** : L'affiliation ou le nom sous lequel un compétiteur s'inscrit

### 1. Introduction

Les règles suivantes s'appliquent à toutes les courses de fond qui sont approuvées par la Fédération Internationale de Va'a. Une course de fond est définie comme faisant 5 kilomètres ou plus et généralement sur un parcours ouvert sans assignation de voie où les concurrents doivent contourner des points de course spécifiés pour compléter la course. Toutes les courses doivent être dirigées avec la sécurité comme première priorité.

### 2. Événements

a. Les événements pour la Course de Fond approuvée par la FIV peuvent inclure ce qui suit :

V1 : Va'a individuel (une personne) ;

V1R : Va'a individuel avec gouvernail ;

V2R : Va'a deux personnes avec gouvernail ;

V3 : Va'a trois personnes ;

V6 : Va'a six personnes.

V fait référence à un Va'a qui requiert un ama pour pouvoir rester droit.

R fait référence à un Va'a avec gouvernail.



b. Les catégories peuvent inclure :

- 1) Para Va'a Femmes
- 2) Para Va'a Hommes
- 3) Junior 16 Femmes
- 4) Junior 16 Hommes
- 5) Junior 19 Femmes
- 6) Junior 19 Hommes
- 7) Open Femmes
- 8) Open Hommes
- 9) Master 40 Femmes
- 10) Master 40 Hommes
- 11) Master 50 Femmes
- 12) Master 50 Hommes
- 13) Master 60 Femmes
- 14) Master 60 Hommes
- 15) Master 70 Femmes
- 16) Master 70 Hommes

### 3. Courses Para Va'a

- a. Les courses Para Va'a auront des règles complémentaires comme stipulé dans le Système de Classification et Règles Para Va'a.
- b. Le Comité Para Va'a, tel qu'il est indiqué dans le document ci-dessus, supervisera les courses, se coordonnera avec d'autres officiels de course et conseillera le Directeur de Course sur toutes les décisions, si nécessaire.

### 4. Éligibilité

- a. Chaque compétiteur doit être inscrit par un membre de la zone de la FIV et ne peut ramer que pour cette zone lors de cet événement.
- b. Un compétiteur ne doit pas ramer pour plus d'un équipage lors d'un événement.
- c. Chaque compétiteur ne peut participer qu'avec une équipe de la région de sa nationalité ou, dans le cas d'une zone membre ne représentant qu'une partie d'une nation, sa résidence. Cependant, un compétiteur qui est un résident temporaire ou nouveau résident dans une autre zone pendant au moins six (6) mois peut représenter cette nouvelle zone ou zone temporaire.
- d. Les compétiteurs dans les courses de Para Va'a doivent avoir un handicap reconnu par la FIV et ou par le système de classification para va'a de la Fédération Internationale de Canoë (FIC).

### 5. Vérification du sexe

- a. Tout compétiteur peut être invité à prouver son genre par n'importe quel membre de zone par l'entremise du directeur de la compétition.
- b. Pour authentifier son genre, le compétiteur doit présenter à la fois son passeport et son certificat de naissance.
- c. Une fois les documents présentés, le compétiteur ou la partie interrogatrice peuvent contester les documents et demander une vérification médicale, qui doit être effectuée aux frais de la partie accusatrice.
- d. La vérification médicale suivra les procédures du CIO, le Comité médical et / ou le Conseil fixant les procédures au cas par cas, selon les directives du Président.



## 6. Catégories d'âge

- a. Junior (16) les compétiteurs ne doivent pas atteindre l'âge de 17 ans avant ou pendant l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu et doivent atteindre 11 ans avant l'année civile citée.
- b. Junior (19) les compétiteurs ne doivent pas atteindre l'âge de 20 ans avant ou pendant l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu et doivent atteindre 14 ans avant l'année civile citée.
- c. Master 40 les compétiteurs doivent avoir atteint l'âge de 40 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- d. Master 50 les compétiteurs doivent avoir atteint l'âge de 50 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- e. Master 60 les compétiteurs doivent avoir atteint l'âge de 60 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- f. Master 70 les compétiteurs doivent avoir atteint l'âge de 70 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- g. Les compétiteurs de l'Open doivent avoir atteint l'âge de 16 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.

## 7. Règlement antidopage

- a. La FIV interdit l'utilisation de médicaments améliorants les performances ou de drogues illégales par les athlètes qui participent à la compétition et lors de la préparation des événements de la FIV.
- b. Se référer au règlement antidopage officiel actuel de la FIV.

## 8. Récompenses

- a. L'hôte, à ses frais, fournira les médailles des championnats portant le nom et le logo de la FIV en trois valeurs : or, argent, bronze. Les médailles ne doivent en aucun cas être distribuées à d'autres personnes que celles qui ont remporté des courses de championnat.
- b. Pour conserver la dignité et la solennité de la cérémonie de présentation, les concurrents recevant des médailles doivent porter des vêtements appropriés (uniformes d'équipe ou de zone ou vêtements culturels traditionnels).

## ÉQUIPEMENT

### 9. Caractéristiques techniques du Va'a

#### a. Coque

Pour le Championnat du monde de Course de Fond de la FIV, tous les va'a seront fournis par l'hôte et seront vérifiés par les officiels. Le va'a à utiliser sera proposé et approuvé par le biais du d'appel à candidature de la FIV. Dans les autres événements hors championnat, les concurrents doivent fournir leur va'a pour inspection du poids lors de l'inscription. Les organisateurs de la course peuvent vérifier le poids du va'a avant le début de la course.

Pendant une course un seul modèle peut être utilisé par division. Le poids devra être égal dans toutes les courses de va'a. Avant une compétition, les officiels vérifient le poids et s'assurent que tous les va'a sont de même poids, avec une tolérance fixée par le comité de course et des équipements.



## **b. Accessoires**

1. Chaque va'a doit avoir une paire de iako attachée à lui de telle sorte qu'au moins un compétiteur est assis entre les 'iako.
2. Chaque va'a doit avoir un seul ama qui est attaché aux deux iako.
3. Aucun moyen mécanique pour écoper n'est autorisé, à l'exception des pompes à pieds autorisées pour le V1 si la plaque de pied est réglable.
4. Les concurrents peuvent utiliser des équipements de sécurité supplémentaires tels que : dispositifs de flottaison personnels et / ou laisses tant qu'ils sont conformes à la loi maritime du pays hôte et approuvés par le directeur de course.
5. Des rembourrages de siège supplémentaires peuvent être autorisés, mais aucun adhésif qui laisse des résidus ne peut être utilisé.

## **10. Sécurité**

Pendant toute la durée de la course, chaque équipage ou compétiteur doit respecter les conditions suivantes :

- a. Compartiments hermétiques - chaque va'a doit avoir une flottaison intégrée à l'avant et à l'arrière du va'a.
- b. Écopes - il doit y avoir un minimum de 2 écopes à bord des V6 et V3. Le V1 ne nécessite qu'1 écope. Les écopes doivent être attachés au va'a.
- c. Les V1R et V2R ne nécessitent pas d'écope aux endroits où des auto videurs à pied sont intégrés.
- d. Protections contre les embruns - chaque va'a doit prévoir des protections contre les embruns et, si requis par le Comité de Course, doit avoir des protections contre les embruns correctement fixés sur le va'a. Les V1R et V2R ne sont pas tenus d'avoir des protections, sauf s'ils ont un design en cockpit.
- e. Rames de rechange - chaque va'a doit avoir une rame de secours à bord du va'a ou à bord du bateau suiveur en relation avec le va'a en question.
- f. Câbles de remorquage - tous les V3 et V6 doivent avoir un câble de remorquage à bord qui doit être monté sur le va'a à un point de fixation approprié pour permettre un remorquage immédiat par un bateau de sauvetage si le va'a nécessite une assistance au remorquage. Le câble de remorquage doit être d'au moins 20 mètres de longueur et avoir une charge nominale supérieure à 1000 kg.
- g. L'équipement de sécurité doit être conforme aux règles de droit maritime locales applicables et en vigueur à la date de la course.
- h. Les organisateurs de la course doivent garantir la présence de personnel médical qualifié pendant toute la durée de la course.

## **11. Rames**

Une rame doit avoir une pale et peut avoir n'importe quelle forme ou taille. Elle peut être faite à partir de n'importe quel matériau.

## **12. Numérotation**

- a. Tous les va'a doivent être numérotés des deux côtés du va'a, numéros affichés sur la proue, au-dessus de la ligne de flottaison.
- b. Les numéros doivent être environ de format A4 ou 11" de hauteur par 8,5 pouces de largeur, les chiffres imprimés étant aussi grands que possible. (Suggestion 2,5 cm/ 1", une hauteur de 15cm / 6" et une largeur de 10cm / 4")



- c. Les numéros doivent être apposés sur le va'a de telle sorte que les conditions dans l'eau pendant la course ne les effaceront pas. Les numéros de type autocollant sont recommandés.

## PARCOURS

### 13. Instructions sur la course

- a. Le parcours sera publié sur le site officiel de la course au moins 4 semaines avant la course avec une clause pour un parcours alternatif en cas de mauvais temps. Les marques de parcours doivent être placées avant le Briefing de Course et la distance approximative vérifiée.
- b. Le Directeur de Course doit demander une réunion de tous les inspecteurs, entraîneurs et / ou capitaines avant le début de la course afin de donner les dernières instructions sur la course et de répondre à d'autres questions pertinentes.
- c. Des diagrammes de parcours spécifiques seront affichés et des instructions communiquées lors du briefing sur la course.

### 14. Départs

- a. Le drapeau blanc doit signaler aux va'a de se rassembler derrière la ligne de départ ou la ligne de pré-démarrage, si elle est fournie.
- b. Le drapeau rouge sera affiché indiquant que tout va'a devrait être présent pour le départ et que le va'a doit s'aligner derrière les marqueurs de ligne de départ ou si une ligne de pré-démarrage est utilisée, avancez vers la ligne de départ.
- c. Une corne de brume ou un autre appareil sonore et l'élévation du drapeau vert signaleront le début de la course ou toute autre méthode décrite lors de la réunion des entraîneurs. Le drapeau vert est le principal indicateur de départ. Le drapeau vert sera levé en l'air à la discrétion du lanceur de course.
- d. Tous va'a dépassant la ligne de départ, au départ, sera pénalisé de dix (10) minutes.
- e. Tous les V6 doivent commencer avec 6 rameurs.

### 15. Tours

- a. Dépassement :  
Un va'a qui essaie de dépasser un autre va'a doit éviter en tout temps et n'interférer en rien avec le va'a qu'il essaie de dépasser, et le va'a en tête ne doit pas tenter d'empêcher un autre de passer.
- b. Contournement des bouées:  
La priorité à tourner aux bouées sera donnée :
  - 1) Au va'a en tête
  - 2) Dans le cas où les va'a sont au même niveau ou en dépassement, la priorité sera donnée au va'a à l'intérieur, immédiatement avant la bouée de virage.
  - 3) Si le va'a à l'extérieur ou en dépassement provoque des interférences, le dit va'a sera pénalisé - La pénalité sera déterminée et notifiée à toutes les équipes participantes avant la course.

### 16. Arrivée

- a. La ligne d'arrivée est franchie lorsque la proue du va'a passe la ligne d'arrivée.
- b. La ligne d'arrivée doit être clairement définie lors de la réunion technique de la Course avec des marqueurs de parcours définis.



- c. Un va'a qui a terminé la course doit s'éloigner de la ligne d'arrivée.

### 17. Inondation et retournement

- a. Si un va'a prend l'eau ou se renverse après le début de la course, le va'a peut-être redressé ou l'eau écopée et pourra continuer la course.
- b. Les rameurs remplaçants sur un bateau suiveur peuvent aider à redresser ou à écoper leur va'a
- c. Un va'a dépassant un va'a submergé ou renversé qui n'a pas de bateau suiveur ou de sécurité doit S'ARRÊTER et vérifier la sécurité de l'équipage avant de continuer sa course. Si de l'aide est nécessaire, elle sera donnée par le va'a dépassant jusqu'à ce qu'un bateau suiveur soit disponible.
- d. Le bateau suiveur pourra apporter une aide au va'a submergé tant que cette assistance ne fait pas avancer le va'a vers la marque suivante, une bouée et / ou la ligne de d'arrivée.

### 18. Bateaux officiels et escortes

- a. Il doit y avoir un bateau meneur officiel, un (des) bateau(x) suiveur(s) et un(des) bateau(x) de sécurité. Les bateaux officiels auront un pilote et un officiel à bord. Le directeur de course doit approuver tout passager supplémentaire. Les règlements maritimes locaux seront prioritaires pour déterminer le nombre à bord d'un bateau officiel.
- b. Le bateau meneur est responsable de montrer la route de la course au va'a mais il peut lui être demandé de prêter assistance en cas d'urgence, auquel cas les va'a devront trouver leur propre chemin. Le bateau meneur doit maintenir une distance en tête suffisante pour éviter toute interférence avec les va'a en course tout en restant en vue des va'a en tête.
- c. Un officiel (sur le bateau meneur) sera autorisé à modifier la course en fonction des conditions. Un drapeau rouge sera élevé pour signifier un changement de parcours et des contacts radio seront effectués à d'autres responsables, aux escortes et à terre.
- d. Le bateau suiveur est responsable de la sécurité du va'a à l'arrière de la course. Il est aussi là pour offrir des encouragements et du soutien, pour aider (au besoin) en cas d'inondation, de retournement, d'équipements structurellement endommagé, brisés ou lâches sur un va'a.
- e. Les bateaux de sécurité sont chargés de surveiller les groupes de course pour assurer la sécurité des équipages, assurer que les bateaux suiveurs n'entravent pas le progrès des équipages et offrent des encouragements et du soutien. Pour aider (si nécessaire) en cas d'inondation, de retournement, d'équipement structurellement endommagé, brisés ou lâches sur un va'a. Pour un événement où il n'y a pas un bateau d'escorte suiveur par va'a, il doit y avoir un ratio de bateaux de sécurité supplémentaires fournis par l'hôte. (Un de plus par 7 va'a)
- f. Les bateaux suiveurs devraient être en mesure de transporter six (6) personnes en plus de l'équipage du bateau et dans une course à changement les rameurs remplaçants.
- g. Dans les courses de fond ayant des changements d'équipage, il doit y avoir un bateau suiveur par-équipage engagé. Dans les courses sans changement, le bateau suiveur peut être facultatif. À tous les départs, les bateaux suiveurs seront interdits sur le parcours pendant au moins dix (10) minutes ou selon les spécifications évoquées à la réunion technique de la course. Le parcours de la course sera défini comme la zone entre la ligne de départ et la marque ou la bouée suivante sur le parcours de course.
- h. Chaque bateau suiveur / auxiliaire doit suivre à moins de 15 mètres de son va'a assigné tout au long de la course, exception faite d'un va'a submergé ou renversé. Il ne peut jamais venir côte à côte avec ou en en avant du va'a, sauf pendant le transfert des rameurs



- remplaçants, de fournitures, ou en cas d'urgence, et il doit se faire un chemin sans bloquer délibérément, ni causer d'interférence, ni créer de sillage à un va'a approchant.
- i. Une personne peut passer des rafraîchissements ou des rames à un va'a depuis l'eau. Cette personne n'a pas besoin d'être l'un des membres de l'équipe, mais doit porter un dispositif de flottement personnel approuvé.
  - j. En aucun cas, un bateau suiveur ne causera délibérément un sillage pour aider son propre va'a ou n'interférera avec un autre va'a.
  - k. En tout temps, les bateaux suiveurs doivent garder une distance de sécurité par rapport au va'a et des autres bateaux.
  - l. Un Va'a aura toujours la priorité sur les bateaux suiveurs ou les bateaux officiels.
  - m. Le coaching et donner des instructions depuis le bateau suiveur sont autorisés.
  - n. Équipement de sécurité : Des couvertures, de l'eau potable, des troussees de premiers secours et un kit de fusée éclairante ainsi que des gilets de sauvetage sont requis sur chaque bateau suiveur. La communication du navire à la côte est nécessaire.

### 19. Infractions bateaux suiveurs

- a. Les pénalités et les infractions aux règles 18.g, 18.h, 18.j, 18.k, 18.l et 18.n doivent être prédéterminées par le Directeur de course lors de la réunion technique de la Course.
- b. Après deux avertissements d'un Officier de Course à un bateau suiveur par rapport aux règles 118.g, 18.h, 18.j, 18.k, 18.l et 18.n s'en suivra la disqualification de l'équipage que le bateau suiveur assiste.

## Inscriptions

### 20. Général

- a. Le nombre d'inscriptions autorisées à chaque membre dans chaque événement, les dates limites pour les soumissions d'inscription et la possibilité d'inscriptions en retard et les frais seront déterminés par le Conseil d'Administration. Pour les événements de championnat de course de fond non mondiaux, l'hôte et le comité organisateur peuvent fixer les quotas.
- b. Les inscriptions doivent être soumises comme indiqué par le Conseil d'Administration ou son représentant uniquement à l'autorité de contrôle de la zone d'adhésion, sauf pour les équipes ou les personnes qui ne sont pas situées dans une zone membre.
- c. Les concurrents doivent s'inscrire sous le nom d'une équipe. L'équipe doit être publiée sur toutes les publications de résultat sous leur zone FIV, leur équipage pour l'événement et le nom d'équipe. Le nom de l'équipe pour un V1 doit être le nom enregistré du rameur. Pour un V2R, V3 et V6, le nom d'équipe est facultatif et doit être par défaut la zone de la FIV si laissé vide.
- d. Un compétiteur peut ramer pour sa région, une sous-association et / ou son club.
- e. Les rameurs doivent porter des hauts d'uniformes d'équipe identiques lors de la course.

### 21. Formulaires

- a. Les formulaires soumis par l'autorité de contrôle peuvent être électroniques et peuvent comprendre :
  - 1) Le formulaire d'inscription de l'équipage qui doit être soumis à l'hôte ;
  - 2) Lorsque le va'a est fourni par le compétiteur, le formulaire d'inscription du va'a ;
  - 3) Formulaire d'inscription du bateau suiveur
- b. Les formulaires d'inscription qui sont entrés par l'autorité de contrôle comprennent :
  - 1) Intention de participation = nombre d'inscriptions dans chaque événement.



- 2) Liste = inscription des rameurs éligibles dans une zone avec les documents de vérification requis et une photo numérique.
  - 3) Déclaration antidopage
  - 4) Demande d'exemption pour utilisation thérapeutique (le cas échéant)
- c. Planning des inscriptions.
- 7 mois avant l'événement, l'enregistrement des inscriptions à l'événement cesse.
  - 3 mois avant l'événement, les exemptions pour utilisation thérapeutique sont dues.
  - 2 mois avant l'événement, l'enregistrement des rameurs cesse.
- Tous les délais et les pénalités doivent être décrits dans les informations disponibles pour les pays membres et également sur le site.
- d. Des feuilles et des formulaires supplémentaires utilisables et publiables au besoin :
- 1) Liste de départ - pour chaque course une liste des compétiteurs et un numéro de va'a
  - 2) Ordre d'arrivée - y compris le numéro et le temps du va'a pour chaque concurrent
  - 3) Disqualification
  - 4) Déclaration antidopage
  - 5) Exemptions pour utilisation thérapeutique
  - 6) Réclamations
  - 7) Intention de se retirer
  - 8) Dispense

## 22. Remplacements et rétractations

- a. Lorsqu'un rameur est considéré en incapacité pour n'importe quelle raison médicale vérifiée, tout rameur éligible sur le formulaire d'inscription peut le remplacer.

## INFRACTIONS À LA RÈGLE

### 23. Disqualification

- a. Les dispositions suivantes, telles qu'elles sont énoncées dans ces règles, précisent les causes d'une disqualification automatique :
  - 1) Concourir sans être membre, affilié ou autrement, à la FIV. (Section 4a)
  - 2) Concourir pour plus d'un équipage dans un événement disqualifiera les deux équipages de la compétition. (Section 4b)
  - 3) Un concurrent qui est un citoyen ou réside dans une zone membre de la FIV concourant dans une équipe d'un autre secteur. (Section 4c)
  - 4) Ne pas satisfaire aux exigences d'âge. (Section 6)
  - 5) Violation des règles antidopage. (Section 7)
  - 6) Ne pas suivre la course établie par le Comité de Course et communiquée au cours de la réunion technique de Course. (Article 12)
  - 7) Conduite anti-sportive. (23b)
  - 8) Les rameurs de Para Va'a seront disqualifiés s'ils ne satisfont pas à toutes les exigences contenues dans le document séparé du Système de Classification et Règles Para Va'a.
- b. Outre les raisons invoquées pour disqualification dans d'autres parties de ces règlements, toute personne qui tente de gagner un événement par d'autres moyens que ceux qui sont honnêtes, ne respecte pas les règles de la course et / ou les officiels, sera disqualifiée.
- c. Toutes les disqualifications doivent être confirmées par le Directeur de Course et doivent être immédiatement confirmées par écrit avec les raisons données. Le Coordinateur de zone de tout compétiteur disqualifié sera alors informé, il lui sera donné une copie du formulaire de



disqualification et un accusé de réception de celui-ci sur une copie indiquant l'heure exacte, qui devient le début du moment de la réclamation. La disqualification doit ensuite être annoncée publiquement et publiée.

#### **24. Réclamations**

- a. Les réclamations doivent être déposées par le Coordinateur de zone ou son représentant.
- b. Une réclamation contre un résultat ou une disqualification peut être déposée en remplissant le formulaire de réclamation et en le remettant au plus tard 20 minutes après :
  - 1) l'annonce et la publication des résultats de la course en question lorsqu'il n'y a pas de disqualification ou
  - 2) que le Coordinateur de zone ait été notifié.
- c. Une fois qu'une réclamation a été reçue, le comité de réclamation doit notifier immédiatement toutes les parties impliquées dans la réclamation, donnant du temps pour recevoir d'autres réclamations ou des contres réclamations. Après 20 minutes, le comité de réclamation clos le cas et commence à délibérer.
- d. La décision du comité de réclamation, sur chaque réclamation, doit être confirmée par écrit, motivant la décision. La décision doit être remise au Coordinateur de zone concerné, qui doit en accuser réception en signant la copie du comité de réclamation.
- e. Toutes les réclamations doivent être faites par écrit et être accompagnées d'une caution de 100,00 \$ US. Les frais seront remboursés si la réclamation est confirmée.
- f. La décision du comité de réclamation ne peut faire l'objet d'un appel.

#### **25. Conseil de la FIV**

Le conseil de la FIV, à la majorité de tous les votes, peut disqualifier ou réintégrer les concurrents si des informations ultérieures, telles que des tests de dépistage des drogues, justifient un tel changement. Si un tel changement implique différents gagnants de médailles, le candidat qui perd une médaille doit la renvoyer à la FIV.